

# DELIBERATIONS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D350

Séance du 26 avril 2012 - Convocation du 19 avril 2012

Compte rendu affiché le 4 mai 2012

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Patrick RACHAS

**Présents :**

M. OLLIVIER, Mme GLATARD, M. CHATUT, M. RODRIGUEZ, Mme LEBAHAR, Mme SORREL-DUNAND, M. BOUREZG, M. CHRETIN, M. AUROY, M. VALETTE, Mme DUMARD, Mme MARMONIER, M. GOJON, Mme CHIGNARD, M. RACHAS, M. BUFFARD, Mlle FERNANDES, Mlle COIN, Mlle ROGER, Mme BARTHOD, M. MARTIN-RABAUD, Mme ORIOL, M. FODDIS.

**Absents représentés**

M. GUENNAT par M. RODRIGUEZ, Mme GOYON par Mme GLATARD, Mme ARTETA CHRISTIN par M. MARTIN-RABAUD, Mme CORSET par Mme BARTHOD, M. MANIKAS par Mme ORIOL.

**Excusé**

M. MACHURAT.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	23
Votants	28
Exprimés	28

**Objet : Compte de gestion 2011**

Le compte de gestion du comptable public (pour notre commune, il s'agit de Monsieur le Trésorier du centre des finances publiques de Neuville), retrace la totalité des opérations effectivement réalisées pour le compte de la commune.

Le compte administratif de l'ordonnateur et le compte de gestion du comptable doivent être conformes ce qui est le cas pour la collectivité.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion du comptable public qui a été tenu à disposition des élus pour consultation.

**Le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- OUI l'exposé de Monsieur l'adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Compte Administratif 2011,
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui des titres de recettes émis et celui de tous les paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrites de passer dans ses écritures,
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées entre le 01/01/2011 et le 31/12/2011, journées complémentaires comprises,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 dans son intégralité,
- **ADOpte le compte de gestion 2011 dressé par le comptable public de la commune.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

**Pour extrait conforme,  
Neuville-Sur-Saône, le 26 avril 2012  
Le Maire,  
Jean-Claude OLLIVIER.**

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 02/05/2012
- Publication ou affichage le 02/05/2012
- Fait à Neuville-Sur-Saône, le 2 mai 2012  
Jean-Claude OLLIVIER, Maire.